Nations Unies A/60/899

Assemblée générale

Distr. générale
21 juin 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session
Point 124 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Locaux de bureau supplémentaires à Genève pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera proposés dans le rapport qui suit des arrangements concernant des locaux de bureau supplémentaires à Genève pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, avec les ressources nécessaires. Ces propositions présentées à l'Assemblée générale font suite au rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées présentées en liaison avec les textes adoptés au Sommet mondial de 2005 (A/60/537). L'Assemblée n'aura pas oublié qu'au paragraphe 130 de ce rapport, il était dit que les montants indiqués étaient des estimations préliminaires qu'il faudrait peut-être sensiblement modifier en fonction notamment de la nécessité de rechercher un immeuble à Genève où seraient installés, faute de place au Palais Wilson, les effectifs supplémentaires du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Les ressources qu'il faudrait imputer sur le budget ordinaire de l'exercice biennal 2006-2007 pour des locaux de bureau supplémentaires à Genève pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (nettes des contributions du personnel) s'élèvent à 4 975 900 dollars.

06-39956 (F) 260606 260606

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–5	3
II.	Proposition de locaux supplémentaires	6–10	4
III.	Montants demandés pour l'exercice biennal 2006-2007	11–15	5
IV.	Modalités de financement proposées pour l'exercice biennal 2006-2007	16–19	9
V.	Conclusions et recommandations	20–21	10
VI.	Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre	22	11
Annexe			
	Comparaison des immeubles de bureau du marché privé		12

I. Introduction

1. On trouvera dans le rapport qui suit des renseignements sur les arrangements envisagés et les ressources supplémentaires nécessaires à raison de locaux de bureau supplémentaires à Genève pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), qu'il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver. Le présent rapport fait suite au rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées présentées en liaison avec les textes adoptés au Sommet mondial de 2005 (A/60/537), où il était dit (par. 130) que les montants indiqués étaient des estimations préliminaires qu'il faudrait peut-être sensiblement modifier en fonction notamment de la nécessité de rechercher un immeuble à Genève où seraient installés, faute de place au Palais Wilson, les effectifs supplémentaires du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

2. On se souviendra que dans sa décision 52/465 du 25 mars 1998, l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à accepter l'offre des autorités suisses, qui ont proposé de mettre les bureaux du Palais Wilson, à Genève, à la disposition de l'Organisation des Nations Unies. Le HCDH occupe les locaux du Palais Wilson depuis cette décision. Ces locaux peuvent selon les certifications accueillir 280 personnes. L'expansion du Haut Commissariat ces dernières années s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de fonctionnaires qui travaillent au Palais Wilson, actuellement de 391 personnes, soit 111 personnes (40 % du maximum d'occupation) de plus que la capacité d'accueil prévue.

3. On se souviendra par ailleurs que lors de la partie principale de sa soixantième session, l'Assemblée générale a approuvé pour le HCDH à Genève 73 nouveaux postes pour l'exercice biennal 2006-2007, dont les 71 approuvés dans la résolution 60/246 et les deux nouveaux postes approuvés dans la résolution 60/251 pour l'appui aux travaux du Conseil des droits de l'homme.

4. À plus long terme, le renforcement attendu du Haut Commissariat – les ressources qui lui sont destinées, à imputer sur le budget ordinaire, devant doubler au cours des cinq prochaines années (voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 124) – entraînera une nouvelle augmentation des effectifs à accueillir. En outre, s'agissant des ressources extrabudgétaires, on compte que 91 membres supplémentaires du personnel, dont les postes seront financés à l'aide de ces ressources, seront déployés à Genève d'ici à la fin de 2007.

5. Comme il a été dit plus haut au paragraphe 2, le personnel supplémentaire qui viendra pourvoir les postes nouvellement créés ne pourra pas être accueilli au Palais Wilson. Toute augmentation du nombre de fonctionnaires y travaillant aggraverait les conditions de travail, et qui plus est contreviendrait à la réglementation locale anti-incendie et mettrait en péril la sûreté et la santé du personnel en sollicitant plus encore l'équipement électrique du bâtiment. Il faut noter que la plupart des salles de réunion du Palais Wilson ont déjà été converties en bureaux. Le complexe compte actuellement quelque 2 780 bureaux dont le taux d'occupation est de 100 %. La conception architecturale du Palais Wilson ne permet pas d'y reconfigurer les surfaces pour accueillir plus de personnel, comme ce serait le cas dans un immeuble plus moderne à bureaux paysagés.

II. Proposition de locaux supplémentaires

6. Face à ce déficit aigu de locaux de bureau à Genève, on a constitué au HCDH une équipe de projet composée de membres du personnel administratif, technique et fonctionnel, chargée d'examiner les implantations possibles à Genève et de trouver une solution acceptable. Elle a passé en revue différentes possibilités, en consultation avec l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et la Fondation des immeubles pour les organisations internationales, qui est l'entité du pays hôte qui s'occupe des locaux de bureaux pour les organisations internationales basées à Genève. La Fondation n'a actuellement pas de locaux disponibles qui puissent répondre aux besoins du HCDH, et ne prévoit pas de disponibilités dans un avenir proche.

7. Ainsi, ce n'est que sur le marché immobilier local qu'on pourra trouver d'autres locaux à usage de bureaux. L'équipe du Haut Commissariat a étudié six immeubles actuellement sur le marché, et six autres en cours de construction qui offriraient des possibilités à l'avenir. On trouvera plus loin, à l'annexe I, un tableau comparatif des coûts et des spécifications de ces différents locaux. Bien que des locaux aient été offerts à un prix moindre, le choix s'est porté sur l'immeuble situé G. Motta 48 parce qu'il offre une surface répondant aux besoins actuels et aux besoins prévus du HCDH. De plus, il est proche du Palais Wilson (2 km environ) et du Palais des Nations (moins d'un km). Or, il est indispensable qu'il soit proche de ce dernier pour que le personnel du Haut Commissariat puisse assurer l'appui fonctionnel voulu aux conférences et aux réunions du Conseil des droits de l'homme et des organes associés, et il est important qu'il soit proche du Palais Wilson pour la coordination des travaux du Haut Commissariat et sa préservation en tant que département unique et cohérent.

8. L'immeuble situé G. Motta 48 pourrait selon les estimations accueillir 375 personnes. On l'occuperait par étapes, 130 personnes occupant les nouveaux bureaux au 1er juillet 2006, puis 50 autres au 1er janvier 2007, enfin 90 autres au deuxième semestre de 2007. Il y aurait ainsi 270 fonctionnaires du HCDH dans les nouveaux locaux à la fin de 2007, et l'occupation des locaux du Palais Wilson correspondrait ainsi assez exactement à la capacité prévue dans les certifications. La capacité estimative de l'immeuble situé G. Motta 48, soit 375 personnes, pourrait être entièrement utilisée à l'avenir par suite de décisions de l'Assemblée générale visant le renforcement du HCDH envisagé au paragraphe 124 de la résolution 60/1.

9. L'immeuble situé G. Motta 48 est un bâtiment de huit étages agencé en bureaux paysagés, qu'il serait aisé de configurer en fonction des spécifications du HCDH, et qui serait entièrement occupé par le personnel du Haut Commissariat. Les deux étages inférieurs sont prévus pour servir à des réceptions ou des réunions, et seraient transformés en salles de réunion et de conférence pour le HCDH. Les six autres étages seraient entièrement utilisés par des bureaux pour le personnel du Haut Commissariat. La superficie totale de l'immeuble est de 9 128 mètres carrés, dont 8 110 mètres carrés serviraient de bureaux et de salles de réunion, les 1 018 mètres carrés restants (sous-sol et aires techniques) servant pour l'archivage et le rangement, ainsi que pour les salles techniques nécessaires.

10. Le bail serait conclu entre la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et le propriétaire de l'immeuble. Le projet d'accord comportant toutefois une option de sous-location à l'Office des Nations Unies à Genève, ce

dernier étant dans ce cas tenu de reprendre toutes les clauses et conditions du contrat, le Bureau de liaison juridique de l'ONUG a examiné ce contrat en consultation avec le Bureau juridique de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les principaux points du projet d'accord de location sont énumérés ci-après :

a) Le loyer annuel et le coût annuel des services de distribution seraient respectivement de 3 625 000 francs suisses et de 270 000 francs suisses (montant estimatif), payables d'avance par trimestre;

b) Le bail serait pour une première période de six ans, et serait renouvelable ensuite pour des périodes de cinq ans. En cas de non-renouvellement, la notification doit intervenir 12 mois avant la date d'expiration du bail en cours;

c) Le montant du loyer serait ajusté chaque année en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation;

d) Les loyers à verser pour la période 2006-2007 sont calculés compte tenu du fait que le HCDH ne pourrait occuper les nouveaux locaux que graduellement. Aux termes du projet de contrat, les montants à verser seraient les suivants : un tiers du loyer annuel pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2006; deux tiers pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2007; le montant intégral du loyer annuel à partir du 1er juillet 2007. Ainsi, pour les 18 mois compris entre le 1er juillet 2006 et le 31 décembre 2007, le montant total des loyers à verser serait de 3 625 000 francs suisses, soit un abattement de 33,33 %[1] du coût annuel du loyer;

e) La construction de cloisons et l'installation de bureaux correspondant aux spécifications du HCDH, avec les autres aménagements intérieurs voulus, seraient compris dans le loyer et ne seraient pas facturés en sus sous réserve que les dépenses engagées à ces fins par le propriétaire ne dépassent pas 1 000 000 FS. Les plans des locaux de bureau ne sont pas encore arrêtés définitivement pour l'intégralité du bâtiment, mais il est prévu que le coût total des travaux d'aménagement indiqués ne serait pas supérieur à ce montant de 1 million de FS.

III. Montants demandés pour l'exercice biennal 2006-2007

11. Le montant supplémentaire pour l'exercice 2006-2007 est estimé à 10 451 400 dollars au total. Un montant supplémentaire de 4 975 900 dollars proviendrait du budget ordinaire (net des contributions du personnel), une fois tenu compte de la contribution du gouvernement du pays hôte (1 540 300 dollars), du montant initial (1 175 400 dollars) approuvé en application de la résolution 60/246 de l'Assemblée générale au titre du chapitre 28E, Administration, Genève (voir par. 19 ci-dessous) et de la part imputée sur les ressources extrabudgétaires du Haut Commissariat aux droits de l'homme (2 759 800 dollars). Le montant supplémentaire nécessaire se répartirait comme suit :

[1] Calculé comme suit : [1 - (3 625 000 FS)/(3 625 000 FS x 1,5 année)] x 100 % = 33,33 %.

Tableau 1
Ressources nécessaires, par chapitre du budget et par source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Chapitre du budget	*2006-2007 Montant initial*	*Modifications proposées*		**Total**
		Montant	*Pourcentage*	
Chapitre 28E, Administration, Genève	100 282,2[a]	2 191,5	2,2	**102 473,7**
Chapitre 32, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien[b]	18 380,1	1 592,8	8,7	**19 972,9**
Chapitre 33, Sûreté et sécurité	190 131,4	1 191,6	0,6	**191 323,0**
Total partiel	**308 793,7**	**4 975,9**	**1,6**	**313 769,6**

2) *Autres sources de financement*

	2006-2007 Prévision	*Modifications proposées*		**Total**
		Montant	*Pourcentage*	
Ressources extrabudgétaires	32 200,3	2 759,8	8,6	**34 960,1**
Contributions du gouvernement du pays hôte	–	1 540,3	–	**1 540,3**
Total partiel	**32 200,3**	**4 300,1**	**13,3**	**36 500,4**
Total partiel (1) et (2)	**340 994,0**	**9 276,0**	**2,7**	**350 270,0**

[a] Ce montant comprend le crédit initialement prévu (1 175 400 dollars) pour les locaux à usage de bureau supplémentaire du HCDH, approuvé en application de la résolution 60/246 de l'Assemblée générale.
[b] Ce montant ne concerne que l'Office des Nations Unies à Genève.

Tableau 2
Ressources nécessaires et sources de financement

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)			*Postes*		
Composante	*2006-2007 Montant prévu*	*Variation*	**Total**	*2006-2007 Nombre prévu*	*Variation*	**Total**
Budget ordinaire						
Postes						
Chapitre 28E, Administration, Genève	61 921,4	–	**61 921,4**	301	–	**301**
Chapitre 32, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien[a]	–	–	**–**	–	–	**–**
Chapitre 33, Sûreté et sécurité	120 779,3	984,0	**121 763,3**	928	8	**936**
Total partiel	**182 700,7**	**984,0**	**183 684,7**	**1 229**	**8**	**1 237**
Autres objets de dépense						
Chapitre 28E, Administration, Genève	38 360,8	2 191,5	**40 552,3**	–	–	**–**
Chapitre 32, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien[a]	18 380,1	1 592,8	**19 972,9**	–	–	**–**
Chapitre 33, Sûreté et sécurité	69 352,1	207,6	**69 559,7**	–	–	
Total partiel	**126 093,0**	**3 991,9**	**130 084,9**	**–**	**–**	**–**
Total, budget ordinaire	**308 793,7**	**4 975,9**	**313 769,6**	**–**	**–**	**–**
Ressources extrabudgétaires						
Chapitre 28E, Administration, Genève	25 101,8	1 959,1	**27 060,9**	94	–	**94**
Chapitre 33, Sûreté et sécurité	7 098,5	800,7	**7 899,2**	40	7	**47**
Contribution du gouvernement du pays hôte	–	1 540,3	**1 540,8**	–	–	**–**
Total, ressources extrabudgétaires et contributions du pays hôte	**32 200,3**	**4 300,1**	**36 500,4**	**134**	**7**	**141**
Total	**340 994,0**	**9 276,0**	**350 270,0**	**1 363**	**15**	**1 378**

[a]Ce montant ne concerne que l'Office des Nations Unies à Genève.

12. Le montant de 4 975 900 dollars représente les coûts, pour les Nations Unies, des postes (984 000 dollars nets des contributions du personnel) et des autres objets de dépense (3 991 900 dollars) pour les locaux à usage de bureau supplémentaires proposés pour le HCDH. Un montant supplémentaire de 232 000 dollars serait demandé au titre du chapitre 35, Contributions du personnel, qui serait contrebalancé par un montant équivalent au chapitre premier des recettes, Recettes au titre des contributions du personnel. Le montant de 984 000 dollars servirait à créer huit postes d'agent du Service de la sécurité, représentant la part, dans le budget ordinaire, des postes inscrits au chapitre 33, Sûreté et sécurité, ces postes étant nécessaires pour assurer la sécurité et la sûreté du bâtiment situé G. Motta 48,

conformément aux dispositions des Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges.

13. Le montant de 2 191 500 dollars, au titre des autres objets de dépense, au chapitre 28E, Administration, Genève, permettrait de financer : a) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (144 000 dollars) pour la maintenance technique du réseau local et du réseau de téléphone et pour les messagers et le courrier intérieur; b) les dépenses générales de fonctionnement (1 986 300 dollars) pour la location et l'entretien des locaux, l'eau et l'électricité, et les communications centralisées, le service de navette, et l'assurance, montant dont il faudrait défalquer la contribution du gouvernement du pays hôte (777 300 dollars); et c) les fournitures et le matériel centralisés (22 500 dollars). En outre, ce montant inclut des dépenses non renouvelables de 816 000 dollars pour : a) du personnel temporaire, un coordonnateur de la gestion du bâtiment pendant le déménagement (53 400 dollars); b) des services contractuels spécialisés concernant les dépenses de déménagement et d'installation d'équipement pour le réseau local et le réseau de téléphone (163 500 dollars); et c) le mobilier et le matériel de bureau pour l'achat de mobilier et de matériel du réseau local et du réseau de téléphone (599 100 dollars).

14. Les montants prévus pour les autres objets de dépense, soit 1 592 800 dollars, au chapitre 32, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien, permettraient de couvrir les dépenses non renouvelables qu'il faudra faire dans les nouveaux locaux pour respecter les Normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges. Ce montant est calculé net de la contribution du gouvernement du pays hôte (763 000 dollars) et servirait à aménager : a) un premier périmètre de mesures de sécurité extérieures (972 000 dollars) sous forme de clôtures, de barrières d'arrêt de véhicules, de bornes de protection, de tourniquets munis de lecteurs de cartes d'accès pour contrôler l'entrée des piétons, de caméras extérieures et d'une guérite; b) un second périmètre, à l'intérieur des bâtiments (1 123 800 dollars), ce montant devant couvrir l'achat et l'installation de matériels de contrôle d'accès et de surveillance, avec les câbles nécessaires, les lecteurs de cartes d'accès, un serveur central de contrôle de l'accès et des logiciels sous licence, des caméras intérieures avec enregistrement et multiplexeurs de données; c) l'installation de film antiéclats aux fenêtres (100 000 dollars); d) un système de haut-parleurs (100 000 dollars); et e) la sécurisation du garage en sous-sol (60 000 dollars).

15. Les montants demandés au titre des autres objets de dépense, soit 207 600 dollars, au chapitre 33, Sûreté et sécurité, permettraient de financer a) les heures supplémentaires, les primes pour week-ends, le sursalaire de nuit (130 900 dollars) pour une surveillance des locaux 24 heures sur 24; b) le coût des uniformes et du matériel standard de sécurité personnelle (42 000 dollars) pour les titulaires des huit postes du Service de sécurité dont la création est proposée; et c) les dépenses non renouvelables pour l'achat d'un matériel de sécurité spécialisé (34 700 dollars), représentant la part imputée au budget ordinaire de l'achat de détecteurs de métaux, d'un appareil de détection radiographique, d'un système de détection des objets en mouvement et d'un dispositif de miroirs pour l'inspection des châssis des véhicules.

IV. Modalités de financement proposées pour l'exercice biennal 2006-2007

16. Comme il ressort du tableau 3 ci-dessous, il est proposé que le montant additionnel nécessaire pour l'exercice biennal 2006-2007, estimé à 10 451 400 dollars, soit imputé en partie sur le budget ordinaire et en partie sur les fonds extrabudgétaires, auxquels viendra s'ajouter une contribution du pays hôte.

Tableau 3
Ressources nécessaires et sources de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	*Total des ressources nécessaires*	*À déduire*		*Montant net des ressources nécessaires*	*Montant net à imputer sur le budget*	*Montant net à imputer sur les fonds extra-budgétaires*
		Crédit déjà ouvert	*Contribution du pays hôte*			
Chapitre 28E, Administration, Genève	6 103,3	(1 175,4)	(777,3)	4 150,6	2 191,5	1 959,1
Chapitre 32, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	2 355,8	–	(763,0)	1 592,8	1 592,8	–
Chapitre 35, Sûreté et sécurité	1 992,3	–	–	1 992,3	1 191,6	800,7
Total	**10 451,4**	**(1 175,4)**	**(1 540,3)**	**7 735,7**	**4 975,9**	**2 759,8**

17. Pour faciliter l'installation du HCDH, le gouvernement hôte apportera des fonds d'un montant estimatif de 1 540 300 dollars se répartissant comme suit :

a) Jusqu'à 2,5 millions de francs suisses (environ 1,9 million de dollars) au titre du loyer, jusqu'à occupation complète de l'immeuble. La contribution du gouvernement hôte sera fonction de la superficie effectivement occupée par le HCDH. Comme l'indique l'alinéa d) du paragraphe 10 ci-dessus, le montant dû pour la période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2006 représente le tiers du loyer annuel total. Si le HCDH occupe un tiers de l'immeuble au moment où le paiement doit être fait, le gouvernement hôte ne payera rien. Mais si le HCDH occupe moins d'un tiers de l'immeuble, il ne paiera qu'une partie du tiers du loyer annuel, calculée au prorata, et le gouvernement hôte prendra en charge la différence. Le montant total pris en charge par le gouvernement hôte sera de 777 300 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 si le HCDH s'installe dans l'immeuble selon le calendrier indiqué au paragraphe 8 ci-dessus. Si la superficie occupée est inférieure à celle que prévoit le calendrier, la contribution du gouvernement hôte sera plus importante, mais elle ne dépassera pas 2,5 millions de francs suisses;

b) Jusqu'à 1 million de francs suisses (environ 763 000 dollars) au titre de la protection du périmètre extérieur, dans le cadre de travaux d'infrastructure nécessaires au respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges.

18. Comme beaucoup de postes du HCDH sont financés au moyen de fonds extrabudgétaires, il est proposé que les ressources additionnelles proviennent en partie du budget ordinaire et en partie des fonds extrabudgétaires, selon une

proportion correspondant à la répartition des postes du HCDH à Genève (dont le coût est imputé à 53 % sur le budget ordinaire et 47 % sur les fonds extrabudgétaires). Les dépenses locatives et les dépenses opérationnelles du Palais Wilson sont réparties de cette façon entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires. Calculé de la sorte, le montant additionnel à imputer sur les fonds extrabudgétaires du HCDH serait de 2 759 800 dollars.

19. Pour rappel, dans sa résolution 60/246, l'Assemblée générale a déjà approuvé pour l'exercice 2006-2007, au chapitre 28E, Administration, Genève, des ressources additionnelles d'un montant de 1 175 400 dollars correspondant à une estimation préliminaire des dépenses afférentes aux 65 nouveaux postes du HCDH, réparties entre les rubriques suivantes : Location et entretien des locaux, Services collectifs de distribution, Communications, Fournitures et accessoires et Mobilier et matériel de bureau (dépenses non renouvelables). Ce montant serait donc déduit du montant brut des ressources additionnelles nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007.

V. Conclusions et recommandations

20. Il faudrait prévoir au titre des bureaux supplémentaires du HCDH à Genève des ressources additionnelles d'un montant total de 10 451 400 dollars, lequel serait financé en partie au moyen du budget ordinaire (4 975 900 dollars) et en partie au moyen de fonds extrabudgétaires (2 759 800 dollars), selon la répartition actuelle des postes du HCDH (dont 53 % sont imputés sur le budget ordinaire et 47 % sur les fonds extrabudgétaires), ainsi qu'au moyen d'une contribution de 1 540 300 dollars du gouvernement hôte.

21. Les dépenses additionnelles à la charge de l'ONU se répartiraient de la façon indiquée dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4
Crédits additionnels à ouvrir pour l'exercice biennal 2006-2007
(En dollars des États-Unis)

Chapitre 28E, Administration, Genève	2 191 500
Chapitre 32, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	1 592 800
Chapitre 33, Sûreté et sécurité	1 191 600
Chapitre 35, Contributions du personnel	232 000
Total	**5 207 900**
À déduire : Chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)	232 000
Total net	**4 975 900**

VI. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

22. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Noter avec satisfaction que le gouvernement hôte se propose d'apporter une contribution de 1 540 300 dollars pour couvrir une partie du coût des locaux supplémentaires du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève;

b) Décider d'ouvrir au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 des crédits additionnels d'un montant total de 4 975 900 dollars, dont 2 191 500 dollars au chapitre 28E, Administration, Genève, 1 592 800 dollars au chapitre 32, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien, et 1 191 600 dollars au chapitre 33, Sûreté et sécurité, ainsi que 232 000 dollars au chapitre 35, Contributions du personnel, et, venant en déduction, le même montant au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel.

Annexe

Comparaison des immeubles de bureau du marché privé

N°	*Immeuble*	*Adresse*	*Disponibilité*	*Superficie (m^2)*	*Nombre de postes de travail*	*Loyer (francs suisses au m^2)*	*Services collectifs de distribution (francs suisses au m^2)*	*Loyer annuel (francs suisses)*	*Stationnement*		*Conformité avec les normes de sécurité*	*Observations*
									Nombre de place	*Coût mensuel par place*		
Disponibilité immédiate												
1.	Vermont-Nations	13-17 chemin Dunant	Immédiate	1 340	+/- 70	472,50	20,00	659 950	25	250	Non	Anciens locaux du HCR
2.	Centre international de calcul	Bâtiment du CIC (aéroport)	Immédiate	4 190	+/- 200	400,00	55,00	1 906 450	200	185	Non	Anciens locaux de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
3.	Plantamour	18 rue Plantamour	Immédiate	1 340	+/- 70	821,00	60,00	1 180 540	Établissement commercial		Non	Des rénovations onéreuses s'imposent
4.	Guiseppe Motta	48 rue G. Motta	Immédiate	8 110	+/- 375	432,00	33,00	3 895 000	93	250	Non	À louer « en bloc »
5.	OMPI Chambesy	Avenue de Tournay	Immédiate	2 025[a]	+/- 100	700,00	70,00	2 290 750	60	Compris dans le loyer	Non	Sous-location OMPI
6.	Casai	53 avenue Casai	Immédiate	1 500	65	450,00	60,00	765 000	20	190	Non	Anciens locaux du Fonds mondial
Possibilités futures												
7.	Montbrillant	Voie Creuze	Début 2007	3 500	150	515,00	70,00	2 047 500	100	200	Non	En construction; proche du Palais Wilson
8.	OMC Rothschild	Rue Rothschild	Début 2008	2 000	100	350,00	60,00	820 000	0		Non	Annexe OMC
9.	Blandonnet	8 chemin Blandonnet	2008	3 000	130	520,00	55,00	1 725 000	100	150	Non	En construction
10.	Gateway	56 avenue Louis Casai	2008	6 900	300	450,00	35,00	3 346 500	100	150	Non	En construction

N°	*Immeuble*	*Adresse*	*Disponibilité*	*Superficie (m^2)*	*Nombre de postes de travail*	*Loyer (francs suisses au m^2)*	*Services collectifs de distribution (francs suisses au m^2)*	*Loyer annuel (francs suisses)*	*Stationnement*		*Conformité avec les normes de sécurité*	*Observations*
									Nombre de place	*Coût mensuel par place*		
11.	Fleur d'Eau	Versoix	2008	8 600	375	375,00	50,00	3 655 000	100	150	Non	En construction (par la société qui gère le bâtiment du CIC)
12.	Patio Plaza	Route de Meyrin	2007	4 000	200	430,00	40,00	1 880 000	85	180	Non	En construction

[a] Plus 965 mètres carrés de salles de réunion.